

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'annexe à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur ECHASSERIEAU Vincent.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 16 avril 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
28	27	0	0	1	0

Membres présents : ANDRIEUX Christelle, ANOMAN Matthieu, BOUTY Serge, CHABANAT Christine, DALLIERE-ROZENFELD Lolita, DELEFOSSE Laurent, DENIZOU Jean-Pierre, DUBOIS Barbara, DUMONT Christine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GARNICHE Emmanuel, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LEONET Antoine, MAZAUD-WITTMANN Marie-France, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROCHE Martial, ROUGIER Serge, ROUSSEAU Sylvie, SAINTAMAN Jean, SALAGNAT Michèle, SOLNON Chantal, THEYS Michel, VERLINDEN Denis.

Membres ayant donné pouvoir : 0

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : 0

Membres absents : FOURNIER Stéphanie

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

INSTITUTION

Délibération n° C072-2026 : Désignation d'un représentant à la Commission consultative mixte paritaire énergie (CCPE)

La Commission Consultative Paritaire Energies (CCPE), créée en 2015 par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) sur injonction du Législateur, a également été choisie pour être l'outil de pilotage commun entre le SEHV et les intercommunalités pour la planification énergétique en Haute-Vienne.

En 2016, la CCPE a chargé le SEHV d'accompagner les intercommunalités de Haute-Vienne dans l'élaboration de leur Plan Climat-Air-Energies Territorial (PCAET) dans une démarche de mutualisation départementale. Ainsi une « Stratégie départementale de transition énergétique » globale et intégrée, couvrant toute la Haute-Vienne, a été élaborée par le SEHV en partenariat avec les intercommunalités. À la suite de cette stratégie globale, onze (11) intercommunalités volontaires et obligées dont la Communauté de communes, accompagnées par le SEHV, ont élaboré un PCAET en articulation avec la Stratégie départementale. Cette dernière constitue ainsi le socle commun et partagé des PCAET, sans se substituer à la compétence des EPCI en matière de planification.

Fruit de cette démarche mutualisée, les 13 EPCI et le SEHV ont ratifié en 2019 et pour 6 ans, par la Convention des territoires pour le climat, l'air et l'énergie en Haute-Vienne des objectifs et valeurs repères à l'horizon 2050. Dans l'esprit de conserver une démarche coordonnée à l'échelle du département, la CCPE a également mandaté le SEHV, début 2020, pour organiser un accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre des plans d'actions de la Stratégie départementale de transition énergétique et des PCAET. Pour y satisfaire le SEHV a créé un poste affecté à l'accompagnement, de manière coordonnée, des EPCI dans la mise en œuvre et le suivi de leur PCAET et de la Stratégie départementale de transition énergétique.

En novembre 2025, la CCPE s'est exprimée sur l'intérêt de poursuivre le partenariat via une nouvelle convention : la Convention cadre de partenariat pour la poursuite d'une transition mutualisée Climat-Air-Energie en Haute-Vienne.

Aujourd'hui, la CCPE constitue le comité de pilotage de la nouvelle convention, de la mise en œuvre de la transition énergétique, via notamment la Stratégie départementale et les PCAET, et de la mise à jour de ces documents de planification à venir.

Le Président précise que la Communauté de communes, incluse dans le périmètre du SEHV, doit désigner un représentant pour siéger à la CCPE.

Vu l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies d'une Commission consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données ;

Vu la délibération 2015-34 du Syndicat Energies Haute-Vienne, du 30 septembre 2015, portant création de la Commission Consultative mixte Paritaire Energies (dite CCPE) pour le département de la Haute-Vienne ;

Considérant que la commission, prévue par la législation est mixte et paritaire, c'est-à-dire qu'elle se compose d'un représentant par Etablissement public à fiscalité propre (soit 13 sur le département de la Haute-Vienne), et d'autant de représentants désignés par le SEHV ;

Le Conseil, après avoir en délibéré et à l'unanimité soit 27 voix Pour, a désigné le représentant suivant

1	MUZETTE Thierry
---	-----------------

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 24 avril 2026
Le Président,
Vincent ECHASSERIEAU

Acte rendu exécutoire le : 29 AVR. 2026
Publié le : 29 AVR. 2026

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS